

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2017

Compte-rendu affiché le : 18 décembre 2017

Date de transmission en Sous-Préfecture : 18 décembre 2017

N° 17-12-24

Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 décembre 2017

OBJET :
Décisions du Maire –
Information du Conseil
municipal

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour
de la séance : 27

Secrétaire de séance : Svitlana PRESSENSE

Membres présents à la séance :

Jean Yves CHARBONNIER – Gérard RIBOT - Muriel ORIOL – Julien GOUTAGNY – Joëlle VILLEMAGNE – Alain BLANCHARD – Catherine COMBE – Olivier PERRET - Pierre RODAMEL – Jean-Marc ALVES – René THELISSON – Dominique PAULMIER - Guillaume RONDOT – Sylvie ROBERT – Catherine MAREY – Corinne BOICHON – Svitlana PRESSENSE – Fabienne MULARD - Geneviève NIGAY – Mireille PAULET – Daniel DUCROS.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Odile CLAVIERES à Muriel ORIOL – Patrice THOLLOT à René THELISSON – Marie-Ange LAURENT à Dominique PAULMIER – Valérie BLANCHARD à Svitlana PRESSENSE – Lionel CANNOO à Catherine COMBE – Francis LEMERCIER à Mireille PAULET.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20171214-17-12-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2017

Affichage : 18/12/2017



OBJET DE LA DELIBERATION :

DECISIONS DU MAIRE - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire rend compte à l'Assemblée des décisions prises dans le cadre de sa délégation reçue du Conseil Municipal par délibération du 17 avril 2014, à savoir :

- Décision n° 2017-88 – Contrat de location du plancher de la patinoire proposé par ABRIPPLUS, du 28 novembre 2017 au 11 janvier 2018, pour un montant s'élevant à 2 760,00 € TTC.
- Décision n° 2017-89 – Convention de mise à disposition gratuite d'un local à l'association Etoile Sportive Baldomérienne du 14 novembre 2017 au 30 mars 2018.
- Décision n° 2017-90 – Convention du Dispositif prévisionnel de secours, dans le cadre de la foire de la Sainte-Catherine, signée avec ADPC42 pour un montant s'élevant à 926,00 €.
- Décision n° 2017-91 – Mission de maîtrise d'œuvre, PRO/DCE, d'un montant s'élevant à 3 840,00 € TTC, confiée à Pierrick PRAT Architecte pour la construction d'un local buvette-stockage au stade Benoît ROLLES.
- Décision n° 2017-92 – Renouvellement du bail précaire pour une durée de un an accordé à l'Atelier Céramiques et Cie pour la Maison Saint-Jacques, 4 rue de Saint-Etienne à Saint-Galmier.
- Décision n° 2017-93 – Signature de l'avenant n° 1 au bail professionnel consenti à Madame Liliane MALVOLTI portant la surface louée au Cloître à 166,68 m² au lieu de 170 m² (annule et remplace la décision n° 2017-56 du 31 juillet 2017).

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions qui n'appellent aucune remarque de la part de l'assemblée.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 18 décembre 2017.

LE MAIRE,
Jean Yves CHARBONNIER.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20171214-17-12-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2017
Affichage : 18/12/2017